

Conférence de la MOT 1er décembre Bruxelles

Élément de langage

Allocution de clôture de Jacques Mézard (11h45 – 12H30)

- Seul le prononcé fait foi-

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants de la
Commission européenne,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les élu-e-s,

Mesdames et Messieurs les représentants du
Comité des Régions,

Mesdames et Messieurs les membres de la
Mission opérationnelle transfrontalière,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de clôturer ces deux jours de
conférence et d'échanges sur la construction des
territoires transfrontaliers, et je remercie tout

particulièrement le Président du Comité des Régions pour son excellent et chaleureux accueil.

Nous avons fêté ces deux derniers jours, **les 20 ans de la Mission opérationnelle transfrontalière, la MOT** ; l'occasion de dresser un bilan sur son action et d'ouvrir des perspectives pour son réseau, et plus largement pour la coopération transfrontalière en Europe.

La MOT est l'outil de soutien à la coopération transfrontalière en France et en Europe

La MOT est l'outil **d'ingénierie française** et de production d'expertise institutionnelle, juridique et territoriale au service de la coopération transfrontalière.

Elle est le lieu unique de production de connaissance et **de mise en réseau des acteurs transfrontaliers en France et en Europe.**

Déjà **20 ans d'expériences au service des habitants des territoires transfrontaliers** et des résultats tangibles, des avancées incontestables au bénéfice des usagers et des habitants frontaliers.

Les projets que la MOT a développés et qu'elle soutient ont pour effet immédiat de réunir les citoyens des pays frontaliers, de les faire vivre ensemble, d'améliorer leur quotidien, leur qualité de vie dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur, de l'emploi, des transports, de la culture, de l'environnement, de l'énergie etc...

Vous avez eu l'occasion de relater ces expériences réussies durant ces journées de travail.

Je tiens aussi à remercier la MOT pour avoir organisé **les premières réflexions sur l'après 2020 sur le transfrontalier.**

Car 20 ans c'est aussi **l'âge des possibles** :

- Pour **rendre tangible la coopération transfrontalière** en Europe dans tous les domaines qui affectent le quotidien des frontaliers.
- Pour **dépasser les frontières réglementaires et administratives,**
- Pour s'émanciper et **vivre intensément l'Europe**, la toucher du doigt. Car les territoires transfrontaliers sont d'abord les creusets de l'Europe concrète, où l'ouverture des frontières revêt une réalité vécue au

quotidien et offre de vraies opportunités pour le futur.

La coopération transfrontalière : un enjeu national.

La dimension transfrontalière représente pour la France **un enjeu national** essentiel.

Je me félicite de constater que vous êtes venus nombreux pour manifester votre attachement à **une dimension de la construction européenne qui touche le quotidien de 400.000 travailleurs transfrontaliers français** qui exercent leur activité dans des pays voisins, comme par exemple en Suisse ou au Luxembourg.

Avec ses 3000 km de frontières en métropole, 1000 km outre-mer, et douze pays frontaliers, la **France est à la première place dans l'Union**

européenne pour ce qui concerne les enjeux transfrontaliers. S'y ajoute l'enjeu d'insertion de nos départements et territoires de l'outre-mer, dans leur environnement régional.

Vous, le réseau de la MOT, témoignez par vos engagements, vos réussites, votre capacité dans la recherche de solutions innovantes dans le domaine de la coopération transfrontalière.

La coopération transfrontalière se heurte cependant à de nombreux obstacles

La coopération transfrontalière se heurte cependant encore à de nombreux obstacles résultant, notamment, des contradictions entre les réglementations nationales, ainsi que la complexité du système d'acteurs impliqués.

Les collectivités territoriales, et notamment les régions fusionnées, ont vu leurs compétences

s'accroître avec l'approfondissement de la décentralisation ; il importe désormais que l'Etat, au plan national et territorial, en interne et à l'international, s'organise le plus efficacement possible pour aider concrètement les collectivités à exploiter au mieux le potentiel de la coopération transfrontalière et pour renforcer la cohésion territoriale.

D'ores et déjà, la dimension transfrontalière est prise en compte par le Ministère de la cohésion des territoires et celui des affaires étrangères et européennes ; dans les plans d'action de nos ambassadeurs en poste dans les pays voisins, dans l'examen des grands projets structurants tels que la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou le canal Seine-Nord-Escaut, et dans l'action quotidienne des préfets de région et de départements concernés, aidés par leurs conseillers

diplomatiques et les services déconcentrés de l'Etat.

Il importe désormais d'associer plus étroitement à l'action de l'Etat celle des régions, des villes et territoires pour transformer le défi de la frontière, en véritables opportunités de développement.

Doter la France d'une stratégie transfrontalière

Le Livre Blanc « diplomatie et territoires » adopté par la Commission nationale de la coopération décentralisée en 2016, propose que la France se dote d'une stratégie transfrontalière.

Mes services, en lien avec ceux du ministère des affaires étrangères et européennes, travaillent à la mise en place d'une **instance de coordination interministérielle**. Cette démarche de coordination s'avère nécessaire à la fois pour acquérir une vision d'ensemble, assurer la

cohérence et piloter l'intervention de l'Etat là où elle est indispensable, pour l'exercice de ses prérogatives, les dérogations légales ou réglementaires, la négociation d'accords intergouvernementaux.

Je souhaite que **la Conférence nationale des territoires s'en saisisse. Je sais que cette volonté est partagée par de nombreux élus.** Travailler pour construire le développement de ces territoires, c'est en effet un enjeu qui doit nous réunir : Etat et collectivités. Son secrétariat pourra être assuré conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avec la participation des autres administrations. Elle s'appuiera sur **l'expertise de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT).**

L'innovation et à l'expérimentation pour les territoires une tendance émergente en Europe fortement appuyée par la France

Relever les nouveaux défis de nos territoires, offrir à tous les capacités de saisir les opportunités de l'ouverture internationale, cela implique également, de construire des nouvelles manières d'agir.

Je veux en donner quelques exemples.

Il faut d'abord renouveler nos manières d'élaborer les politiques publiques, de prendre des décisions. On peut parler pour cela de gouvernance des réseaux. Cet **enjeu** – contrôler les réseaux, en tirer le meilleur parti – est au cœur de nos préoccupations, en Europe et en France.

Deuxième enjeu : prendre la mesure de la recomposition des inégalités territoriales. Le constat est connu : les territoires n'affrontent pas la globalisation avec les mêmes armes, notre

ambition est de donner à tous les moyens d'investir et d'innover, en partant de leurs atouts spécifiques.

Ce constat, le 7ème rapport sur la cohésion économique sociale et territoriale en Europe, que la Commission a publié début octobre, en a apporté la démonstration. Si dans l'ensemble, les régions vont mieux, la convergence avance, d'autres inégalités se sont renforcées. C'est notamment le cas des disparités infrarégionales. Je souhaite que la politique de cohésion, dans le cadre de la programmation à venir, nous donne les moyens de faire face à ces nouveaux défis : en favorisant une meilleure résilience et compétitivité des territoires.

Troisième enjeu : faire plus de place à la spécificité des situations, oser différencier notre intervention. C'est ce qu'a confirmé le Président de la République puis le Premier Ministre, lors de la dernière conférence des territoires, lorsqu'ils ont

plaidé pour un droit à l'expérimentation différenciée des territoires, qui concerne précisément les territoires transfrontaliers.

Ma conviction, c'est que face à ces nouveaux enjeux globaux, les territoires transfrontaliers peuvent constituer un terrain d'expérimentation privilégié.

Il faut avancer de manière très pragmatique, en associant toutes les parties concernées, en tirant parti des démarches expérimentales qui se multiplient, et particulièrement en France. **Mais aussi en donnant aux acteurs locaux les moyens de dépasser les obstacles concrets auxquels ils sont confrontés.**

C'est le sens de mon action.

Cela a été largement évoqué ce matin, la Commission a récemment recensé et mis en évidence le **coût économique généré par les obstacles** transfrontaliers dans une récente communication. Au plan réglementaire, les dispositifs spécifiques permettant la mise en place d'approches communes d'un côté à l'autre d'une frontière n'ont été introduits que récemment:

La transposition en droit français des Groupements européens de coopération transfrontalière, les GECT, depuis 2006 a représenté un premier pas. La loi MAPTAM en prévoyant la possibilité d'adopter des schémas de coopération territoriale transfrontaliers (SCT) pour les sujets entrant dans le champ de compétences des Métropoles (mobilité durable, services publics locaux etc.) a fait un pas de plus.

Ceux-ci pourtant ne suffisent pas à **dépasser le nombre important d'obstacles administratifs et**

règlementaires qui compliquent et renchérissent les échanges aux frontières.

Pour avancer, je crois que l'on doit s'inspirer des conclusions du groupe de travail intergouvernemental lancé à l'initiative du Luxembourg et de la France en 2016. Et notamment de la proposition d'élaborer un instrument nouveau : la «convention européenne transfrontalière**».**

Son objectif serait d'aider les parties confrontées à une difficulté de ce type (*par exemple une différence de rails faisant obstacle à la continuité d'un réseau de transport*), d'engager un processus de résolution des problèmes rencontrés et de proposer des solutions aux autorités compétences pour les surmonter. Celles-ci passeront le plus souvent par des arrangements non législatifs mais pourront aller jusqu'à adopter pour un temps et sur

une zone limitée des mesures ad hoc ponctuellement dérogatoires au droit commun.

La MOT aura un rôle essentiel à jouer pour affiner cette proposition.

L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance, notamment pour les territoires transfrontaliers

La coopération transfrontalière et le développement des espaces transfrontaliers sont indissociables de la construction européenne.

C'est dans les territoires que se joue et que se jouera demain, la cohésion économique et sociale de l'Europe et de ses citoyens. Ils doivent pouvoir capitaliser sur leurs ressources, tirer parti de leurs complémentarités (*métropoles, villes petites et*

moyennes et espaces ruraux) via l'innovation technologique, scientifique mais aussi sociale, organisationnelle et financière.

L'Europe dépend de ses territoires : c'est leur cohésion économique et sociale et les réseaux d'initiative qu'ils contribueront à créer qui permettra de porter et de défendre les principes fondamentaux exprimés par les politiques de l'UE au plan mondial et de résister et générer de la croissance dans un monde en tension.

Des territoires unis dans la diversité pour une identité européenne, c'est l'horizon souhaitable pour toute l'Europe, et au premier chef pour les territoires transfrontaliers.

Nous nous apprêtons à aborder des discussions difficiles sur le cadre financier pluriannuel puis sur la **politique de cohésion post 2020**, qui

appelleront nous le savons tous, une réévaluation de nos priorités au regard d'enjeux majeurs comme le climat, les migrations, la sécurité et la défense. La politique de cohésion ne pourra pas rester inchangée car le statu quo n'est plus tenable.

Mais nous devons nous attacher à ce qu'elle conserve un lien fort avec la société. Nous devons être plus efficaces, nous le savons tous. Les approches intégrées, les pactes locaux impliquant tous les acteurs sont pour moi un exemple à suivre et à développer, et en particulier pour les territoires transfrontaliers.

Je vous remercie.